

Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **24 (1879)**

Heft (21): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

NEUCHÂTEL. — Le Département militaire publie l'avis suivant, concernant l'inspection des bataillons nos 18, 19, 20 et de la compagnie de carabiniers n° 2 landwehr :

Les officiers, sous-officiers, infirmiers, armuriers, trompettes, tambours, pionniers, soldats du train et soldats appartenant aux bataillons d'infanterie nos 18, 19, 20 et à la compagnie de carabiniers n° 2 landwehr, reçoivent par le présent, qui tient lieu de citation, l'ordre de se rencontrer sur les places d'armes de leurs districts pour y être inspectés.

Les jours d'inspection sont fixés comme suit :

District de Neuchâtel.

Lundi 29 septembre 1879, à 8 heures du matin, place d'armes du Mail, près Neuchâtel.

District de Boudry.

Mardi 30 septembre 1879, à 8 heures du matin, place d'armes de Planeyse.

District de la Chaux-de-Fonds.

Lundi 29 septembre 1879, à 8 heures du matin, place d'armes de la Chaux-de-Fonds.

District du Locle.

Mardi 30 septembre 1879, à 8 heures du matin, place d'armes du Locle.

District du Val-de-Travers.

Lundi 29 septembre 1879, à 8 heures du matin, place d'armes de Longereuse, à Fleurier.

District du Val-de-Ruz.

Mardi 30 septembre 1879, à 8 heures du matin, place d'armes d'Engoillon.

Chaque homme devra être porteur des objets d'armement, d'habillement et d'équipement réglementaires, ainsi que de son livret de service et se présentera en tenue de service avec sac garni.

Tous ceux dont l'absence ne sera pas justifiée, ceux dont les effets ne seront pas en bon état, seront punis suivant les prescriptions fédérales. Il en sera de même pour ceux qui auront emprunté des objets quelconques : le prêteur et l'emprunteur seront également punis.

Les officiers chargés du commandement et de l'organisation de la troupe sur la place d'armes puniront, dans les limites de leur compétence, les hommes qui arriveront après l'heure, ou dans un état d'ivresse, ainsi que ceux qui se rendront coupables d'actes d'indiscipline.

ZOULOULAND. — La guerre est terminée. Cettiwayo a été fait prisonnier par les Anglais.

Voici quelques détails sur la capture de ce chef énergique.

« Lord Clifford n'a pas cessé un seul jour de le serrer de près, malgré les fatigues et les obstacles nombreux de cette chasse à l'homme. Le 19 on avait réussi à le tourner, et dès ce jour, sa prise était certaine ; ce n'était plus qu'une question d'heures peut-être. Ce jour-là, plusieurs serviteurs du fugitif tombèrent entre les mains des Anglais qui s'emparèrent également de près de 300 fusils.

» Lord Clifford, apprenant que le roi zoulou se trouvait au kraal avec un petit nombre de partisans, dans un état d'abattement complet, ordonna au major Marter d'entourer le kraal avec ses dragons.

« Cettiwayo et ses compagnons se rendirent sans résistance. Ils furent conduits à Ulundi, où ils arrivèrent le 30 août. Ils seront transportés à Greytown. Leur destination ultérieure n'est pas encore connue.

Le général Wolseley a réuni les chefs zoulous et leur a annoncé que le pays sera divisé en trois régions, placées chacune sous le commandement d'un résident de race blanche.

La guerre du Zoulouland peut être considérée comme définitivement terminée ; une dépêche de Capetown en date du 1^{er} septembre, dit :

« Le général Wolseley partira pour le Transwal, le 5 septembre.

« Les troupes anglaises évacueront le Zoulouland, sauf une petite colonne occupée à la pacification du Nord-Ouest. »